

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	1.1 - MARCHÉS PUBLICS	Décision Municipale du 27 mars 2023 Acte n° DM 2023-06
Objet	Marché fourniture en achat et maintenance d'un parc de photocopieurs et imprimantes - avenant n°1	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),

Vu délibération en date du 10 mars 2022 (n° 2022-037) relative à l'attribution du marché de fourniture en achat et maintenance d'un parc de photocopieurs et imprimantes à l'entreprise SHARP

Considérant l'article 9 du marché public, qui prévoit l'évolution du parc en cours d'exécution du marché

Considérant qu'il convient d'acquérir une imprimante pour le service urbanisme

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De passer un avenant pour l'achat d'une imprimante dans le cadre du marché de fourniture en achat et maintenance d'un parc de photocopieurs et imprimantes, pour un montant de 469,62 € HT soit 563,54 € HT.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.



Madame la Maire
SIMÉON Françoise